

expression. Il faudra vous en prendre à quel qu'un d'un peu plus élevé.

Un MEMBRE: Un peu.

M. BELL (Saint-Antoine): La population canadienne a un besoin impérieux de secours et si les honorables représentants pouvaient, voilà une année, voter à l'unanimité des millions de dollars pour douze mois, assurément ils peuvent proroger le même régime pendant quelques mois encore. Nos opposants ont été chercher bien loin leurs arguments: ils ont prôné, ils ont retardé la besogne de la Chambre, ils ont accaparé des heures de séance à encombrer les pages du hansard. Par contre, le premier ministre Taschereau a tranché la question pour eux, parlant en Canadien et non en partisan, lorsqu'il a prononcé les paroles suivantes que je cueille dans l'*Ottawa Morning Journal* du 31 mars 1932, une dépêche mandée de Québec par la Presse canadienne:

Québec, 30 mars.—A une délégation de maires de cités et de municipalités de la province de Québec qui, dans une entrevue aujourd'hui, ont demandé une prolongation du délai accordé pour le parachèvement des travaux entrepris pour donner de l'emploi aux chômeurs, le premier ministre Taschereau a dit: "Portez votre requête à Ottawa et nous appuierons votre démarche. En ce qui concerne le chômage je dois reconnaître, à la louange du ministre Bennett, qu'il a fait tout en son pouvoir pour atténuer le chômage. Je puis ajouter que les gouvernements provinciaux se sont montrés actifs également".

C'est tout ce que j'ai à dire sur le chômage. Je viens d'une ville qui paye, avec plaisir, sa pleine part de taxes et je représente des gens qui sont prêts à venir en aide à leurs concitoyens du Canada. Le Parlement n'est pas, à mon sens, un lieu pour jouer à la politique, ou pour se livrer à des attaques personnelles; et je m'adresse aux anciens membres du parlement, comme l'honorable député qui m'a précédé, et leur demande de faire quelque chose pour répondre à la grave situation actuelle au lieu de parler du Ku Klux Klan et d'autres choses de ce genre. Je demande à l'honorable député d'accepter cette mesure afin de venir en aide aux miséreux du pays. Je supplie l'opposition, qui s'est rendue à la demande du Gouvernement dans le passé, de faire preuve d'autant de jugement en cette occasion même au prix de ses ambitions politiques, et de laisser passer cette mesure de secours au lieu de jeter au peuple du Canada cet os desséché que l'on appelle le chômage. Donnons-leur donc quelque chose en ce moment de détresse afin d'alléger leur misère.

M. POWER: Il m'a fait plaisir d'entendre l'honorable député de Saint-Antoine (M. Bell) citer l'honorable M. Taschereau pour prouver que le Gouvernement Bennett avait fait tout en son pouvoir pour alléger le chômage. C'est

justement ce dont nous nous plaignons, de ce qu'il a fait tout en son pouvoir pour alléger le chômage mais n'a pas réussi. Nous voulons que le Gouvernement ait recours à autre chose, qu'il s'adresse au Parlement et prenne des moyens constitutionnels pour atteindre le but visé. Si l'on en agissait ainsi, on réussirait peut-être. Il y a une minute ou deux, mon honorable ami disait que même aujourd'hui des gens parcourent en vain les rues de Montréal en quête d'un emploi. S'il leur est impossible de trouver du travail cela démontre que le Gouvernement n'a pas fait tout en son pouvoir pour remédier à la situation. Nous n'avons pas à nous plaindre de ce qu'a dit l'honorable M. Taschereau, mais nous disons que le Gouvernement devrait faire plus et consulter le Parlement. Mon très honorable leader a dit que l'on convoquerait une conférence, et j'ai compris d'après ce que l'on a dit, cet après-midi, que le premier ministre avait accepté d'en agir ainsi. En ce qui nous concerne, nous approuvons cette manière de faire. Que le premier ministre convoque une conférence, mais qu'il abandonne le système en vigueur depuis six mois.

Je n'ai pas pris la parole pour discuter ce point en particulier, mais plutôt pour poser une question qui concerne les banques du pays. Comme le ministre des Finances est présent, il sera peut-être assez bon de répondre à une question relative au décret adopté le 27 octobre 1931, concernant l'évaluation des garanties des banques. Je n'aime pas à employer le temps du comité pour donner lecture de tout ce décret du conseil, mais c'est un important document législatif et il serait peut-être bon de le consigner au hansard. Avant d'en donner lecture, puis-je demander au ministre si l'on a l'intention d'adopter un nouveau décret dans les mêmes termes que celui du 27 octobre afin d'autoriser les banques à évaluer leurs garanties à un prix autre que leur valeur réelle?

L'hon. M. RHODES: Non, cela ne sera pas nécessaire.

M. POWER: Dois-je comprendre que le ministre dit que ce ne sera pas nécessaire parce que la loi que nous étudions en ce moment couvre ce point et permet la prolongation du droit accordé aux banques jusqu'au 1er mai 1932? Ou existe-t-il quelque autre raison?

L'hon. M. RHODES: Je ne vois pas que je puisse rien ajouter à ce que j'ai dit. La loi à l'étude expirera le 1er mai et il n'y aura pas nécessité d'exercer les pouvoirs que mentionne le décret du conseil.

M. POWER: Sera-t-il nécessaire d'accorder aux banques une prolongation des droits que